

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

SYNTHESE DU PROJET PUBLIC D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE TARN-ET-GARONNE

En 2011, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour concevoir une stratégie d'intervention publique en matière d'aménagement numérique. Cette initiative vise à pallier à l'insuffisance d'investissement des opérateurs privés en dehors des 8 communes de la communauté d'agglomération du Grand Montauban (carte 2016) et ainsi éviter qu'une fracture numérique ne se creuse entre les zones denses et moins denses du territoire départemental.

Pour atteindre un objectif départemental de haut débit performant pour tous à horizon 2022, tout en restant accessible pour les finances publiques, et attractive pour les opérateurs, cette stratégie publique a pris la forme d'un mix technologique combinant fibre optique (FttX), Montée en Débit DSL et inclusion numérique.

Cette stratégie porte aujourd'hui sur le territoire 9 des 10 intercommunalités de Tarn-et-Garonne représentant près de 100 000 prises (187 communes) relevant de l'initiative publique. Elle s'établit en parallèle des investissements privés, portés par Orange, qui a déclaré son intention de déployer la fibre optique sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (soit le 10^{ème} EPCI) à horizon 2020 (échéance finalement reportée à 2022), soit environ 40 000 prises sur ses fonds propres.

Dès lors, sur le plan juridique, le processus de création du syndicat mixte, entamé dès la fin 2014, a nécessité le transfert de compétence des communes vers leurs intercommunalités puis la validation par les EPCI jusqu'à la fin 2015 du projet de statuts. Le 1^{er} Février 2016 le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique a été créé par arrêté préfectoral.

Les instances du syndicat ont été mises en place au printemps 2016.

Tarn-et-Garonne Numérique regroupe aujourd'hui 9 intercommunalités concernées par le programme d'investissement public ainsi qu'une commune isolée et le Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

I - L'ADMINISTRATION ET LES MOYENS DU SYNDICAT

Une organisation structurée et la mise en place de moyens humains, financiers, matériels sont nécessaires à l'atteinte des objectifs du syndicat.

- Les ressources humaines

- Le tableau des effectifs de Tarn-et-Garonne Numérique

Aussi, le syndicat s'est doté de 3 agents de catégorie A au 1^{er} septembre 2016 : directeur, responsable technique, responsable administratif et financier.

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre emplois	Effectif budgétaire (temps complet)
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	1
	A	Attaché territorial	1
TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial	1
TOTAL			3

- gestion des ressources humaines

La principale action pour 2016 a été la mise en place du régime indemnitaire du personnel du syndicat. Les taux et les critères des indemnités des agents ont été définis par délibération n°04/2016-06 du 14 avril 2016.

Il est à noter également l'affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale 82 (CDG82). Cette affiliation entraîne son rattachement aux différentes instances consultatives placées auprès du centre de gestion : Commissions Administratives Paritaires, Conseil de Discipline, Comité Technique et d'Hygiène et Sécurité, Comité médical, Commission de Réforme. Cette adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle.

- La formation

Le syndicat contribue financièrement au CNFPT (environ 1% de la masse salariale) et dispose ainsi d'un accès gratuit aux formations dispensées par cet organisme (sauf pour certaines prestations facturées).

Compte-tenu de la spécificité de son activité, il lui est également nécessaire de faire appel à d'autres organismes spécialisés. Le coût de ces formations spécialisées est nul pour 2016.

- La médecine du travail

De par son affiliation volontaire au CDG82, Tarn-et-Garonne Numérique bénéficie des services de médecine du travail du CDG82, pour le suivi médical individuel de ses agents.

- Les moyens généraux

Compte-tenu de l'augmentation des déplacements liés au suivi de terrain du programme de « montée en débit ADSL » et des contacts avec les EPCI, un véhicule a été pris en location de longue durée auprès de la société SOTRAL dès fin décembre 2016.

Tarn-et-Garonne Numérique est hébergé à titre onéreux, dans les locaux du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne. Du mobilier lui est mis à disposition dans le cadre de cette convention par le CD82.

Des acquisitions de matériel informatique ont été réalisées en 2016 : 4 postes informatiques et des logiciels (comptable, échange de données, SIG, etc...)

Il est à noter la mise en place, en 2016, de conventions avec le CDG82 pour la dématérialisation des procédures et l'accès à la plateforme de services informatiques du centre de gestion.

- Finances

La Commission Administrative et Finances s'est réunie 3 fois en 2016 : création de postes, élaboration du budget annexe, projet de débat d'orientation budgétaire.

La séance du Comité syndical du 26 octobre 2016 a approuvé le 1^{er} budget annexe « Aménagement numérique » du syndicat. Ce budget annexe est assujéti à la TVA.

La mise en place de ce budget annexe 2016 a permis de recourir à un emprunt de 10 171 000 euros, au taux de 1,35%, remboursable sur 20 ans.

Le débat d'orientation budgétaire 2017 s'est tenu le 14 décembre 2016. Il a été l'occasion de rappeler les enjeux pour le syndicat en 2017 :

- enjeux opérationnels : poursuite du programme de montée en débit (MeD), lancement du chantier de déploiement Ftth
- enjeux financiers : programmation prévisionnelle des investissements

- Commande Publique

Le Marché intitulé « Réalisation d'infrastructures de communication aux Sous Répartiteurs éligibles à l'offre de Point de Raccordement Mutualisé d'Orange et aux Nœuds de Raccordement d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn-et-Garonne » a été notifié à l'entreprise Orange le 15 novembre 2016.

Le marché coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et le marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du programme départemental ont fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence fin 2016.

II - L'AMMENAGEMENT NUMERIQUE

- Rappel de l'historique du projet d'aménagement numérique

Dès 2012, un premier scénario est arrêté par le Conseil Départemental visant la création de près de 36 000 prises fibre optique, 4 000 prises montées en débit DSL et la création d'un réseau de collecte optique départemental permettant d'assurer une présence optique dans tous les territoires notamment pour les besoins professionnels et publics.

Ce scénario évalué à 64 millions d'euros a fait l'objet d'une soumission à l'appel à projet F.S.N. en septembre 2013 et d'un accord de principe de financement du 1^{er} Ministre le 17 Juillet 2014 pour un montant global de 23,8M€ incluant le cofinancement du réseau de collecte optique (7,71M€) et une prime en cas de dimension « pluri-départementale » du projet (2,21M€). (Cet accord de principe d'une durée de deux ans a été prorogé jusqu'en septembre 2017).

En novembre 2014, la Région Midi-Pyrénées prenait rang à son tour avec l'octroi d'une première subvention de 6,3M€ (sur une assiette projet réduite à 48M€). Cette subvention régionale acquise a fait l'objet d'une prorogation jusqu'en décembre 2017. Cette subvention sera complétée par les aides européennes (FEDER et FEADER 2014-2020) pour lesquelles les dossiers seront constitués dans les prochains mois.

- L'aménagement numérique en 2016 : Mise à niveau du programme et lancement du premier marché de montée en débit ADSL

En 2016, la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique a permis de réviser, avec les 14 équipes intercommunales alors concernées, le périmètre initial du programme d'aménagement public.

Ainsi, à coût constant ont été retenues :

- la création de 16 000 prises « urgentes » qui ont été retenues pour bénéficier de la montée en débit de l'ADSL (contre 4 000 initialement prévues),
- la construction de près de 50 000 prises Fibre Optique (contre 35 000 dans le scénario initial).
- Sur les 34 000 prises restantes, il n'y a pas d'intervention prévue pour 32 000 d'entre elles d'ici 2022 (niveau de service suffisant) et la recherche de solution est en cours pour les 2 000 restantes (technologie hertzienne, satellite, ou 4G)

C'est sur cette perspective que le premier marché qui concerne la montée en débit de l'ADSL a été lancé durant l'été 2016 et attribué le 15 novembre 2016 à l'entreprise Orange.

- Les autres interventions

- Actifs « fibre optique » existants : Conformément aux compétences du syndicat, une mise à disposition d'actifs « fibre optique » existants sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences a été réalisée au profit de Tarn-et-Garonne Numérique.

- Réflexion sur le renforcement de réseaux hertziens (boucle locale radio).
 - Aides satellitaires : aucune demande en 2016 du fait de la saturation du service chez EUTELSAT pour le sud-ouest (plus de possibilité pour les particuliers en Tarn-et-Garonne de souscrire aux offres « K-SAT » les plus performantes).
- **Financement du programme**
- Le coût global du programme public d'aménagement numérique à 2022 s'établit à environ **55M€** (+/- 10% en fonction du taux de pénétration de la fibre optique et donc du volume de raccordements finaux à cofinancer) soit :
 - Environ **10M€** pour le programme de **montée en débit** (2017)
 - Environ **45M€** pour le programme **fibre optique** (2018-2022)
 - Le financement du programme se répartit comme suit :
 - **Etat** à hauteur de **21,7M€** (23,8M€ moins la prime « pluridépartementale ») – accord prorogé jusqu'en septembre 2017 - premiers versements en 2018 une fois accord définitif.
 - **Région** à hauteur de **8M€** (dont 6,3M€ accordés fin 2015, demande de prorogation 2018 établie en 11/16) – premiers versements en 2018 une fois accord définitif de l'Etat.
 - **Europe** à hauteur de **5M€** (dossier en cours de montage auprès des services de la Région) – décaissement après Région et Etat.
 - Reste à financer **EPCI 82 et Conseil Départemental 82** à hauteur d'environ **20M€** -et jusqu'à 25M€ si le taux de pénétration fibre optique est très bon- selon la clé de répartition 1/3 EPCI et 2/3 CD82.

III – LA COMMUNICATION

En 2016, Tarn-et-Garonne numérique a engagé la valorisation de son image et de son action en matière d'aménagement numérique.

Des articles de presse ont été publiés. Une interaction a été engagée via les réseaux sociaux avec les usagers. A ce titre, Tarn-et-Garonne Numérique dispose d'un compte Facebook et d'un compte twitter.